

Toronto: des musulmans distribuent des livres où il est écrit que "les femmes peuvent aimer les coups".

écrit par Laveritetriomphera | 5 juin 2016



Toronto: des musulmans distribuent des livres où il est écrit que « les femmes peuvent aimer les coups ».

Le 1^{er} juin par [Robert Spencer](#)

Elles apprécient d'autant plus les coups, puisque c'est la volonté d'Allah :

« Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand ! » [Coran 4:34](#)

Mohammed m'asséna alors un coup dur à la poitrine et dit : «Tu

croyais donc qu'Allah et Son Messager allaient te léser (en détournant ta nuit au profit d'une autre de tes coépouses ?) Aïcha ([Sahih Muslim 2127](#)).

Toronto: certaines « *femmes peuvent aimer qu'on les frappe car c'est une preuve d'amour* » par Jonathan D. Halevi, [CJI News](#), le 28 mai 2016 (merci à Marvin):

Le Premier ministre Justin Trudeau applique une politique d'éradication de la violence faite aux femmes. «*La violence faite aux femmes est une violation des droits les plus fondamentaux. Elle détruit des vies, déchire des familles, a une incidence négative sur des communautés et elle n'a pas sa place dans notre société* », a déclaré Trudeau dans un [communiqué officiel](#) publié le 25 Novembre 2015.

Il a jouté : « *En tant que leaders, parents, membres de la communauté, nous devons nous assurer que nous combattons la misogynie sous toutes ses formes, partout où elle se trouve ... Je demande instamment à tous les canadiens à faire cesser la violence contre les femmes et les filles ... Ensemble, nous pouvons créer un Canada et un monde où tous les citoyens et toutes les citoyennes sont respectés, valorisés de manière égale, et à l'abri de la violence* » ...

Une enquête de CIJnews révèle qu'un groupe de musulmans [Dawa](#) (invitation à un non musulman à écouter le message de l'islam) qui tient un stand au Dundas Square de Toronto, continue sans problème jusqu'à aujourd'hui, à distribuer un livre où est fait l'apologie de la violence du mari envers sa femme dans certaines circonstances.

Le livre « [Les femmes dans l'iIslam et réfutation de quelques erreurs courantes](#) » écrit par l'érudit saoudien le Dr Abdul-Rahman al-Sheha et imprimé par la Ligue Islamique Mondiale ([LIM](#)) (en arabe : رابطة العالم الاسلامي), a également été [distribué](#) en 2015 par des étudiantes musulmanes de l'association York MSA sur la place centrale de l'[Université](#)

[York](#).

Les propos suivants sont extraits du livre :

Polygamie dans la société islamique : le nombre d'épouses autorisées est de quatre seulement, les unions étant effectuées légalement avec un contrat de mariage en bonne et due forme, avec des témoins etc. L'homme doit totalement subvenir financièrement aux besoins de ses femmes et de ses enfants issus de ces mariages et assumer ses responsabilités envers eux. Tous les enfants sont légitimes, et ils doivent être éduqués et soignés sous la responsabilité des deux parents ...

Discipliner sa femme

Allah, l'Exalté, a déclaré dans le coran glorieux: « (... **Quant à ces femmes dont vous craignez la désobéissance**, exhortez-les (premier avertissement), (second avertissement) éloignez-vous d'elles dans leurs lits, et (troisième avertissement) **frappez-les** (légèrement suivant les nécessités). Mais si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie (des ennuis) contre elles car Allah est certes le Très-haut, le Grand) », coran [4:34].

L'islam interdit de frapper les femmes et s'élève strictement contre cette pratique. Le Prophète (paix soit sur lui) n'a jamais battu aucune de ses épouses ou aucun de ses serviteurs, comme sa femme Aïcha (qu'Allah les agrée) a rapporté dans la pure tradition (Bukhari 2328). Les femmes sont, en général, plus faibles que les hommes physiquement et en endurance [NDT : pour ce qui est de l'[endurance](#), c'est faux]. Les femmes sont souvent incapables de se défendre contre la violence. **Bien que battre les femmes soit généralement interdit, l'islam permet de les frapper d'une façon restreinte et limitée seulement comme solution définitive et acceptable, pour une raison valable quand tout le reste à échoué. C'est comme**

donner une fessée à un enfant quand rien n'a abouti, et il doit apprendre à obéir pour sa propre protection et pour réussir dans la vie.

Dans le verset que nous avons cité, Allah traite le cas d'une femme qui se comporte de façon incorrecte quant aux droits de son mari. La résolution de ce problème extrêmement délicat se fait successivement par étape, comme il est spécifié dans le verset ci-dessus. Le médicament, ou le traitement de toute maladie, peuvent être très pénibles lors de leur administration. Mais une personne malade acceptera le remède avec joie et endurera l'amertume du médicament afin d'être guérie de son affection. **La solution pour traiter une femme coupable d'un comportement immoral, comme nous l'avons remarqué, se fait en trois étapes successives :**

1) Première étape : le moment du conseil, de l'aiguillage et de la mise en garde contre la punition d'Allah. Un mari doit rappeler à son épouse l'importance de protéger ses droits [à lui] dans l'islam. Cette étape est très acceptable et arrangeante. Mais, si ce traitement ne fonctionne pas et se révèle inefficace, alors le mari peut recourir à l'étape suivante.

2) deuxième étape : désertier le lit de la femme. Ou, si l'on dort dans le même lit, il faut lui tourner le dos, ne pas la toucher, ne pas lui parler ou avoir des rapports sexuels avec elle. Cette étape, comme on peut s'en rendre compte, procède à la fois de la rigueur et de la bienveillance, même si elle est très difficile pour les deux partis. Mais, si ce traitement ne fonctionne pas, alors le mari peut avoir recours à la phase finale, celle de la discipline, expliquée ci-dessous.

3) **Troisième étape et dernier stade: la battre sans la blesser**, lui casser un os, ou laisser des traces noires ou bleues sur son corps, et en évitant de la frapper au visage ou en aucune façon aux endroits particulièrement sensibles. **La frapper, a seulement pour objectif la discipline**, jamais la

vengeance, ou le désir de lui faire du mal en aucune façon. L'islam interdit la correction sévère à titre de punition.

Le Prophète (paix soit sur lui) a dit: »Aucun d'entre vous ne doit battre sa femme comme il battrait un esclave [NDT : ?!] et puis avoir des rapports sexuels avec elle en fin de journée » [Bukhari 4908].

Ce traitement s'est avéré très efficace sur deux profils de femme, comme les psychologues ont pu l'authentifier :

Premier profil : **la volonté forte, exigeante, accaparante de la femme**. C'est la femme qui aime contrôler, maîtriser et gérer les affaires de son mari en le poussant à agir, en le contraignant et en lui donnant des ordres.

Deuxième profil : **la femme soumise ou effacée**. Cette femme peut même aimer être battue comme preuve d'amour et marque d'intérêt ...

L'action de battre sa femme, selon les enseignements de l'islam, est considérée comme le dernier stade des méthodes de discipline. L'islam ne permet pas, n'autorise pas, ou même ne tolère pas la correction, à moins que les deux premières étapes se soient avérées inefficaces. En outre, les coups ne doivent pas être utilisés comme une solution si la femme préfère le divorce [NDT: à savoir qu'une femme en islam doit avoir une raison valable (?) pour demander le [divorce](#)] ...

Traduit de l'anglais par Lavéritétrionphera.

Source

:
<https://www.jihadwatch.org/2016/06/toronto-muslim-group-gives-out-book-saying-women-may-enjoy-being-beaten>